



Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait

Plan d'action ministériel 2007-2010

Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport



Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait

Plan d'action ministériel 2007-2010

Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport

Le 15 novembre 2007

© Gouvernement du Québec

Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, 2007—07-01011

ISBN 978-2-550-51712-2 (PDF)

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2007

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives Canada, 2007

INTRODUCTION

Le Plan d'action ministériel en matière d'égalité entre les femmes et les hommes 2007-2010, du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, constitue la contribution du Ministère à la Politique gouvernementale en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, intitulée *Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait*.

Les actions qui figurent dans ce plan s'inscrivent dans le dossier de l'analyse différenciée selon les sexes ainsi que dans les orientations et les obligations contenues dans la politique gouvernementale.

Le Ministère participe de cette façon à l'atteinte de l'objectif d'égalité entre les femmes et les hommes poursuivi par le gouvernement du Québec.

POUR QUE L'ÉGALITÉ DE DROIT DEVIENNE UNE ÉGALITÉ DE FAIT
PLAN D'ACTION MINISTÉRIEL 2007-2010
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT

L'ANALYSE DIFFÉRENCIÉE SELON LES SEXES

N ^o	ACTIONS	TYPE D'ACTION	RESPONSABLES ® ou COLLABORATEURS ©	PARTENAIRES
	Implanter l'analyse différenciée selon les sexes (ADS)	Transversale		
1	Participer au comité interministériel.		Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport ®	
2	Poursuivre les mesures en cours. <ul style="list-style-type: none"> ○ Dans la réalisation des travaux de production et de diffusion de statistiques et d'indicateurs du Ministère, la ventilation des données selon le sexe est faite de façon systématique lorsque celle-ci est applicable. À titre d'exemple, sur le site www.mels.gouv.qcd.ca/stat/index.htm, on peut consulter les indicateurs de l'éducation. 		Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport ®	
3	<ul style="list-style-type: none"> ○ Il en est de même pour les recherches menées à la Direction de la recherche, des statistiques et des indicateurs des ministères où cette dimension de l'analyse est toujours présente. À cet effet, sur le site www.mels.gouv.qc.ca/stat/recherche/index.htm, on peut consulter les publications du Service de la recherche. 		Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport ®	
4	<ul style="list-style-type: none"> ○ De plus, l'analyse différenciée selon le sexe fait partie intégrante des conditions imposées aux chercheurs dans le cadre du Programme de recherche sur la persévérance et la réussite scolaires. 		Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport ®	
	Appliquer l'ADS à une ou plusieurs mesures suivantes actuellement en cours d'élaboration ou de révision.			
5	<ul style="list-style-type: none"> ○ Poursuite de l'intégration de l'ADS dans les publications du Secteur de la formation professionnelle et technique et de la formation continue (ex. : <i>La formation professionnelle et technique au Québec, un aperçu</i>). 		Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport ®	
6	<ul style="list-style-type: none"> ○ Analyse des situations de vie des adultes visés par la formation de base commune. Cette analyse est différenciée selon les sexes pour permettre une identification raffinée des besoins de formation. 		Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport ®	
7	<ul style="list-style-type: none"> ○ Analyse des données statistiques, regroupées par sexe, relatives à la participation aux services et aux programmes d'études de la formation générale des adultes; formulation de recommandations à la suite de l'analyse, en rapport avec l'expression de la demande et la réussite scolaire, en vue de l'adaptation des services et des programmes, selon l'ADS. 		Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport ®	

N°	ACTIONS	TYPE D'ACTION	RESPONSABLES ® ou COLLABORATEURS ©	PARTENAIRES
8	<ul style="list-style-type: none"> ○ Prise en considération de l'analyse différenciée selon les sexes dans l'évaluation de l'impact des programmes suivants : <ul style="list-style-type: none"> ➤ programme d'aide à l'éveil à la lecture et à l'écriture dans les milieux défavorisés; ➤ programme d'intervention pour favoriser la réussite scolaire dans les milieux défavorisés (famille, école et communauté); <p>Ces évaluations seront réalisées par des actions concertées du Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture (FQRSC).</p>		Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport ®	
9 10	<ul style="list-style-type: none"> ○ Application de l'ADS dans les travaux liés à la réussite et au cheminement scolaires des clientèles issues de l'immigration. ○ Analyses à paraître, à l'Aide financière aux études, qui tiendront compte de la variable « sexe » afin, éventuellement, de faire des recommandations. Elles porteront sur les aspects suivants: <ul style="list-style-type: none"> ➤ la réussite scolaire chez les bénéficiaires du Programme de prêts et bourses; ➤ la satisfaction de la clientèle à l'égard des services rendus par l'Aide financière aux études; ➤ les conditions de vie des étudiantes et des étudiants de la formation professionnelle, du collégial et de l'université; ➤ le rapport des statistiques annuelles de l'Aide financière aux études; ➤ le cadre d'évaluation du Programme de prêts pour les études à temps partiel. 		Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport ® Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport ®	
11	<p>En partenariat avec d'autres ministères et organismes, soutenir l'intégration de l'ADS dans les stratégies gouvernementales suivantes.</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Stratégie globale visant à favoriser l'intégration et le maintien en emploi des personnes handicapées : <ul style="list-style-type: none"> ➤ participation au conseil d'administration du Comité d'adaptation de la main-d'œuvre pour les personnes handicapées et participation à des comités de travail supervisés par l'Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ) (ex. : Comité québécois de concertation sur le braille). <p>En conformité avec le rôle d'observateur dévolu au représentant du MELS, contribution à l'identification de pistes d'action favorables à l'intégration et au maintien en emploi des femmes handicapées.</p>		Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport ©	

N°	ACTIONS	TYPE D'ACTION	RESPONSABLES ® ou COLLABORATEURS ©	PARTENAIRES
12	<ul style="list-style-type: none"> ○ Stratégie globale visant à favoriser l'intégration et le maintien en emploi des personnes immigrantes et des minorités visibles : <ul style="list-style-type: none"> ➤ participation au conseil d'administration du Comité d'adaptation de la main-d'œuvre pour les personnes immigrantes et participation à des comités de travail <i>ad hoc</i> (ex. : organisation de la Journée de consultation des employeurs). <p>En conformité avec le rôle d'observateur dévolu au représentant du MELS, contribution à l'identification de pistes d'action favorables à l'intégration et au maintien en emploi des femmes immigrantes.</p>		Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport ©	
13	<p>Mettre en œuvre des mesures dans le plan d'action annuel du Ministère pour les personnes handicapées en considérant les besoins différenciés des femmes et des hommes handicapés qui vivent de multiples discriminations.</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Élaboration d'une stratégie pour prendre en considération les besoins différenciés des femmes et des hommes. 		Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport ®	
14 15	<ul style="list-style-type: none"> ○ Dans le cadre du projet pilote pour les étudiants et étudiantes ayant des troubles d'apprentissage ou des problèmes graves de santé mentale, collecte des données et des statistiques de façon différenciée. ○ Élaboration d'un plan de communication visant à mieux faire connaître les mesures déjà prévues dans les programmes d'aide financière aux études pour favoriser la poursuite des études des personnes atteintes d'une déficience fonctionnelle majeure. <p>Mentionnons les mesures suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ la possibilité d'être admis au Programme de prêts et bourses tout en étant aux études à temps partiel (ce qui n'est pas le cas pour toutes les autres catégories d'étudiantes et d'étudiants qui doivent être aux études à temps plein); ➤ le versement de la totalité de l'aide financière sous forme de bourse; ➤ la reconnaissance de l'autonomie (afin de ne pas prendre en compte la contribution des parents), s'il y a lieu, lorsque l'étudiante ou l'étudiant a accumulé 45 unités dans un même programme d'études universitaires depuis au moins 3 ans (au lieu de 90 unités pour les autres catégories d'étudiantes et d'étudiants); ➤ le versement d'une allocation dans certaines situations pour couvrir les frais liés à des services spécialisés, à du matériel adapté ou à du transport adapté; ➤ depuis février 2006, la mise en place d'une nouvelle ligne téléphonique sans frais réservée aux bénéficiaires du Programme d'allocation pour les besoins particuliers. Cette mesure était prévue dans le Plan d'action ministériel. 		Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport ® Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport ®	

N°	ACTIONS	TYPE D'ACTION	RESPONSABLES ® ou COLLABORATEURS ©	PARTENAIRES
16	Faire le bilan de l'application et les résultats de l'analyse différenciée selon les sexes (ADS) au Ministère.	Transversale	Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport ®	
17	Assister à une formation sur l'analyse différenciée selon les sexes (ADS).	Transversale	Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport ®	

ORIENTATION 1 - POUR LA PROMOTION DE MODÈLES ET DE COMPORTEMENTS ÉGALITAIRES

Objectif 1.1 - Favoriser une socialisation non stéréotypée des jeunes

N°	ACTIONS	TYPE D'ACTION	RESPONSABLES ® ou COLLABORATEURS ©	PARTENAIRES
3	Consolider les efforts déjà consentis pour éliminer les stéréotypes sexuels et sexistes ainsi que promouvoir des rapports égalitaires dans tous les ordres d'enseignement.	Spécifique	Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport ® Conseil du statut de la femme ©	Réseau de l'éducation
3.1	Soumettre le projet d'un article ou d'un dossier sur l'éducation aux rapports égalitaires entre les sexes dans les revues <i>Vie pédagogique</i> , <i>Virage</i> et <i>SchoolSpaces</i> .		Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport ®	
3.2	Valoriser une plus grande utilisation du document intitulé <i>Filles et garçons... accordons-nous!</i> abordant l'instauration de rapports égalitaires entre les sexes au primaire et le diffuser dans Internet, au moment de réviser les sessions offertes actuellement en matière de condition féminine.		Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport ®	
3.3	Collaborer au projet du Conseil du statut de la femme de répertorier les instruments disponibles en matière d'éducation à l'égalité des sexes pour le personnel scolaire du primaire et du secondaire, le diffuser et le rendre accessible dans Internet.		Conseil du statut de la femme ® Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport ©	
3.4	Poursuivre l'offre de sessions régionales de formation sur la mise en œuvre d'une démarche d'éducation à la sexualité dans le contexte du renouveau pédagogique, auprès du personnel de direction et des intervenants en milieu scolaire et de la santé.		Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport ®	
3.5	Appliquer une grille d'évaluation du matériel scolaire dans laquelle un des critères est le respect des règles relatives à l'élimination des stéréotypes sexistes.		Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport ®	
3.6	Diffuser, auprès du personnel scolaire des écoles secondaires des milieux défavorisés, la stratégie d'intervention <i>Agir autrement</i> , un portrait des attitudes de leurs élèves, garçons et filles, à l'égard de la persévérance scolaire (aspirations professionnelles, intentions, avantages et inconvénients de décrocher).		Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport ®	
4	Valoriser la promotion des modèles et des comportements égalitaires à partir des points d'ancrage présents dans le Programme de formation de l'école québécoise.	Spécifique	Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport ®	Réseau de l'éducation
4.1	Collaborer avec le Conseil du statut de la femme pour l'élaboration de situations d'apprentissage liées aux thèmes de l'histoire de l'évolution du mouvement pour les droits des femmes du Québec dans un cours d'histoire déjà offert au secondaire.		Conseil du statut de la femme ® Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport ©	
4.2	Apporter la préoccupation de l'intégration d'éléments liés aux valeurs égalitaires dans le Programme de formation de l'école québécoise (ex. : domaine général de formation Vivre ensemble et citoyenneté) ainsi que dans les programmes de services complémentaires (vie scolaire et promotion-prévention), au comité interministériel pour l'harmonisation des productions éducatives en vue d'ajouter cet élément dans le site respectif des productions.		Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport ®	

N°	ACTIONS	TYPE D'ACTION	RESPONSABLES ® ou COLLABORATEURS ©	PARTENAIRES
4	4.3 Rendre plus accessibles au personnel scolaire des écoles secondaires des milieux défavorisés la stratégie d'intervention <i>Agir autrement</i> , le portrait scolaire et psychosocial de leurs élèves au printemps 2003, ainsi que les opinions des membres du personnel, en vue d'améliorer l'expérience scolaire et sociale des garçons et des filles.		Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport ®	
	4.4 Intégrer la question de la sexualisation précoce des jeunes (ampleur, manifestation, causes, conséquences et interventions) lors de la formation en matière d'égalité entre les sexes.		Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport ®	
5	Offrir au personnel scolaire une formation sur les rapports d'égalité entre les sexes. 5.1 Réviser les formations offertes au personnel scolaire concernant la production de prototypes de situations d'apprentissage et d'évaluation liées aux thématiques en matière d'égalité entre les sexes afin de mieux répondre aux besoins des milieux et de tenir compte des perspectives contenues dans le renouveau pédagogique. Formations suivantes : <ul style="list-style-type: none"> ○ le programme Violence dans les relations amoureuses des jeunes (VIRAJ); ○ <i>Pourquoi penses-tu oui, quand je te dis non?</i> Harcèlement sexiste et sexuel en milieu scolaire; ○ <i>Vers qui? Vers quoi?</i> Rapports égalitaires et pacifiques chez les jeunes; ○ sensibilisation aux agressions sexuelles chez les jeunes; ○ la violence et le sexisme dans les vidéoclips. 	Spécifique	Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport ®	Réseau de l'éducation
6	Concevoir de nouveaux outils pour la promotion des rapports égalitaires dans tous les lieux d'éducation, des garderies à l'université.		Ministère de la Culture et des Communications et de la Condition féminine ® Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport © Conseil du statut de la femme ©	Réseau des services de garde Réseau de l'éducation
	6.1 Proposer aux partenaires du réseau collégial d'élaborer un outil de promotion des rapports égalitaires pour l'élimination des stéréotypes dans les activités d'éducation.		Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport ®	

Objectif 1.2 – Soutenir l'apprentissage et l'exercice égalitaire du rôle parental

Objectif 1.3 – Inciter les médias, les entreprises culturelles ainsi que les milieux du sport et des loisirs à promouvoir des rôles et des comportements non sexistes

N ^o	ACTIONS	TYPE D'ACTION	RESPONSABLES ® ou COLLABORATEURS ©	PARTENAIRES
12	Mettre en œuvre diverses actions pour mieux connaître la situation des femmes dans le sport, reconnaître les athlètes féminines et faire augmenter la représentation des femmes dans les postes de responsabilité, de direction et d'encadrement des fédérations sportives.	Spécifique	Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport ®	Fédérations sportives Unités régionales de loisir et de sport Associations du domaine du sport étudiant Égale Action
12.1	Effectuer une enquête sur la place des femmes dans le sport auprès des fédérations sportives, des associations du domaine du sport étudiant, des unités régionales de loisir et de sport (URLS) et des directions de loisir.		Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport ®	
12.2	Organiser une activité annuelle permettant de reconnaître les athlètes féminines et développer le programme anglophone <i>Mentor Active</i> .		Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport ®	
12.3	Agir auprès des fédérations sportives reconnues dans le cadre du Programme triennal de soutien à l'avancement de la place des femmes dans le sport afin d'augmenter le nombre d'entraîneuses, de juges qualifiées, de participantes ou de femmes occupant un poste de décision.		Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport ®	
12.4	Poursuivre l'implantation du programme de formation <i>Le leadership au féminin</i> .		Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport ®	
12.5	Accorder un soutien financier annuel à Égale Action, organisme qui veille à promouvoir la participation des femmes de tous âges, en sport et en activité physique, et qui s'assure de l'équité de cette participation au Québec.		Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport ®	

Objectif 1.4 – Soutenir l'égalité entre les femmes et les hommes dans un contexte de diversité croissante sur les plans culturel et religieux

N ^o	ACTIONS	TYPE D'ACTION	RESPONSABLES ® ou COLLABORATEURS ©	PARTENAIRES
13	Mener une étude et émettre un avis sur la question de la diversité religieuse et des droits des femmes.	Spécifique	Conseil du statut de la femme ®	Ministères et organismes

ORIENTATION 2 – VERS L'ÉGALITÉ ÉCONOMIQUE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

Objectif 2.1 – Favoriser la diversification des choix de formation ainsi que la persévérance et la réussite scolaire

N°	ACTIONS	TYPE D'ACTION	RESPONSABLES ® ou COLLABORATEURS ©	PARTENAIRES
15	Maintenir et intensifier les efforts pour favoriser l'accès des filles et des femmes à des formations d'avenir, en particulier dans les sciences et les techniques.	Spécifique	Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport ® Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale © Ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exploitation ©	Commissions scolaires Cégeps Universités
15.1	Continuer à organiser le concours <i>Chapeau, les filles!</i> et son volet <i>Excelle Science</i> ainsi que les activités s'y rapportant (promotion, diffusion, sensibilisation, sessions de formation, recherche de partenariat, banque de mentorat pour les lauréates du concours, etc.).		Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport ®	
15.2	Continuer à soutenir financièrement les projets novateurs des commissions scolaires et des cégeps.		Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport ®	
15.3	Continuer à participer et à accorder un soutien financier à l'événement appelé <i>Les filles et les sciences, un duo électrisant</i> .		Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport ®	
15.4	Favoriser davantage la participation des filles aux activités du projet <i>Science, on tourne</i> .		Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport ®	
15.5	Publier, diffuser et présenter le rapport <i>Sortir des sentiers battus. Le cheminement des femmes qui optent pour un métier traditionnellement masculin</i> .		Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport ®	
15.6	Maintenir l'offre de formation destinée au personnel de la formation professionnelle et technique (FPT) intitulée <i>Stratégies pour l'accueil des femmes dans les classes à prédominance masculine</i> .		Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport ®	
16	Diversifier les choix de programmes d'études.	Spécifique	Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport ® Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine ® <i>(Le MCCCCF se propose d'encourager les hommes à être davantage présents dans certains secteurs d'activité tels l'éducation à l'enfance, l'enseignement primaire, les soins de santé et les services sociaux)</i>	Personnel de l'orientation professionnelle
16.1	Implanter de nouveaux parcours de formation et des programmes d'études tels que le <i>Projet personnel d'orientation et l'exploration de la formation professionnelle</i> et offrir de la formation au personnel scolaire.		Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport ®	

N°	ACTIONS	TYPE D'ACTION	RESPONSABLES ® ou COLLABORATEURS ©	PARTENAIRES
16	16.2 Soutenir la contribution de tous les acteurs de la stratégie de l'approche orientante en vue d'accroître la réussite et la qualification des élèves.		Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport ®	
	16.3 Réaliser une étude sur les choix de carrière au secondaire des filles issues de l'immigration.		Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport ®	
	16.4 Maintenir l'offre de formation <i>Découvrir des métiers gagnants pour les filles</i> destinée au personnel enseignant et au personnel travaillant en orientation.		Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport ®	
	16.5 Promouvoir, dans le site Internet du Ministère, le portail emploi-collège de la Fédération des cégeps ainsi que celui de la Fédération des commissions scolaires du Québec, notamment sur les métiers traditionnellement masculins.		Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport ®	
17	Effectuer une recherche sur l'insertion professionnelle des diplômées des métiers traditionnellement masculins au moyen des enquêtes Relance.	Spécifique	Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport ®	
18	Permettre au comité interministériel pour la progression des femmes dans les sciences et les technologies de poursuivre ses travaux.	Spécifique	Ministère du Développement économique, de l'innovation et de l'Exportation ® Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale © Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport © Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine © Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation © Ministère des Ressources naturelles et de la Faune © Ministère des Transports ©	Associations patronales et syndicales Groupes de femmes
	18.1 Participer au comité intersectoriel pour la progression des femmes en sciences et en technologies.		Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport ®	
19	Instaurer de nouvelles mesures et mieux faire connaître les mesures existantes concernant la persévérance et la réussite scolaire des jeunes mères.	Spécifique	Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport ® Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale ©	Réseau scolaire Réseau de l'éducation des adultes et de la formation continue Centres de formation professionnelle

N°	ACTIONS	TYPE D'ACTION	RESPONSABLES ® ou COLLABORATEURS ©	PARTENAIRES
19	19.1 Proposer une offre de perfectionnement à l'intention du personnel scolaire.		Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport ®	
	19.2 Proposer un projet de modification relatif au cadre législatif et réglementaire afin d'établir une procédure de dérogation à l'âge légal d'accès à l'éducation des adultes pour les jeunes mères (dans le cas où le retour à l'école, à l'enseignement ordinaire, n'apparaît pas possible ou souhaitable).		Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport ®	
	19.3 Analyser les besoins des jeunes mères inscrites au programme <i>Ma place au soleil</i> en matière d'accessibilité aux services d'éducation des adultes et de formation continue (en collaboration avec le MESS).		Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport ®	
	19.4 Réfléchir sur l'harmonisation de la notion « réputée à temps plein » entre les secteurs de l'enseignement supérieur (financement des établissements) et de l'Aide financière aux études pour les étudiantes enceintes de 20 semaines et les jeunes parents aux études à temps partiel, conformément à l'annexe C001 sur le financement de la clientèle des cégeps.		Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport ®	
	19.5 Documenter une ou plusieurs expériences prometteuses en milieu défavorisé dans les écoles secondaires, selon la stratégie d'intervention <i>Agir autrement</i> , pour maintenir et accroître les aspirations scolaires et professionnelles des mères adolescentes.		Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport ®	
	19.6 Élaborer un plan de communication visant à mieux faire connaître les mesures du programme d'aide financière aux études pour favoriser la conciliation des études et de la maternité.		Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport ®	
	19.7 Maintenir le comité intersectoriel du Ministère sur les grossesses précoces et le soutien aux jeunes mères.		Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport ®	
	19.8 Établir un portrait de la situation des femmes en formation professionnelle afin de vérifier la présence de jeunes mères et, dans l'affirmative, de voir à la mise en place de mesures d'aide.		Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport ®	

Objectif 2.2 – Soutenir de façon plus particulière l'intégration et le maintien en emploi des femmes

N°	ACTIONS	TYPE D'ACTION	RESPONSABLES ® ou COLLABORATEURS ©	PARTENAIRES
21	Actualiser la stratégie d'intervention relative à la main-d'œuvre féminine.	Spécifique	Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale ® Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles © Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport © Ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation © Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine ©	Comité aviseur en développement de la main-d'œuvre féminine
22	Actualiser la Politique gouvernementale d'éducation des adultes et de formation continue et élaborer un nouveau plan quinquennal en tenant compte de la situation particulière des femmes. Les actions en ce domaine tiennent compte : <ul style="list-style-type: none"> ○ de l'importance et des caractéristiques de la problématique de la formation de base limitée acquise par certaines femmes; ○ du recours et de la nature du recours à la formation par les femmes travaillant dans des petites et moyennes entreprises. 	Spécifique	Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport ® Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale ® Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation © Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles © Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine ©	Réseau de l'éducation Commission des partenaires du marché du travail
	22.1 Implanter un instrument particulier parmi ceux de la reconnaissance des acquis pour la formation générale des adultes (volet <i>Univers des compétences génériques</i>), qui s'adresse principalement aux femmes (<i>Mes compétences fortes</i>).		Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport ®	
24	Faire croître l'embauche des femmes et favoriser leur maintien en emploi dans les secteurs d'avenir et dans les métiers non traditionnels.	Spécifique	Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale ®	Organismes spécialisés en développement de la main-d'œuvre féminine Entreprises des secteurs non traditionnels
	Poursuivre les actions qui visent à : 24.1 Sensibiliser les entreprises à l'embauche des femmes.		Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale ® Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport ©	

N°	ACTIONS	TYPE D'ACTION	RESPONSABLES ® ou COLLABORATEURS ©	PARTENAIRES
24	24.2 Offrir de l'accompagnement et du mentorat aux femmes qui occupent des emplois traditionnellement masculins et qui éprouvent des difficultés à s'intégrer à leur milieu de travail.		Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale ® Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport ©	
	24.3 Offrir de l'accompagnement et du soutien aux entreprises qui souhaitent intégrer des femmes dans leur milieu de travail à prédominance masculine.		Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale ® Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport ©	
	24.4 Établir un plan d'action visant la concertation entre Emploi-Québec et le Ministère sur cette question.		Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale ® Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport ©	
	24.5 Participer à un partenariat avec le comité de soutien aux employeurs dans les réseaux de l'éducation et la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse dans le cadre de l'application de la Loi sur l'accès à l'égalité en emploi dans des organismes publics, afin d'améliorer collectivement l'accès et le maintien des diplômées des formations traditionnellement masculines au marché du travail et l'intégration des femmes immigrantes, des communautés culturelles et des personnes handicapées (et possiblement des autochtones).		Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport ® Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse ©	Fédération des commissions scolaires du Québec Association des commissions scolaires anglophones du Québec Fédération des cégeps

Objectif 2.3 – Poursuivre la mise en œuvre de la Loi sur l'équité salariale et en assurer le respect

Objectif 2.4 – Soutenir l'entrepreneuriat des femmes

Objectif 2.5 – Améliorer la sécurité économique des femmes tout au long du parcours de vie

ORIENTATION 3 – VERS UNE MEILLEURE CONCILIATION DES RESPONSABILITÉS FAMILIALES ET PROFESSIONNELLES

Objectif 3.1 – Favoriser la répartition équitable des responsabilités familiales

N ^o	ACTIONS	TYPE D'ACTION	RESPONSABLES ® ou COLLABORATEURS ©	PARTENAIRES
33	Permettre aux parents de mieux concilier leurs études et leurs responsabilités familiales.	Spécifique Sociétale	Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport ®	Commissions scolaires Cégeps Universités
33.1	Mieux faire connaître les services existants dans les écoles, les cégeps et les universités.		Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport ®	
33.2	Effectuer une cueillette d'information auprès de jeunes parents en milieu universitaire, notamment les jeunes mères, sur les services existants en vue de recueillir de l'information sur leurs besoins à ce sujet.		Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport ®	
33.3	Mieux faire connaître les mesures du Programme de prêts et bourses destinées à favoriser la conciliation des études et de la famille.		Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport ®	

Objectif 3.2 – Encourager les milieux de travail à instaurer des mesures de conciliation travail-famille tant dans les secteurs à prédominance masculine que féminine

Objectif 3.3 – Intensifier la collaboration et le partenariat des divers partenaires du milieu de vie

N ^o	ACTIONS	TYPE D'ACTION	RESPONSABLES ® ou COLLABORATEURS ©	PARTENAIRES
41	Faire l'inventaire des partenariats qui visent l'intégration des services publics offerts aux jeunes et à leurs familles.	Sociétale	Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport ®	Commissions scolaires Établissements scolaires Municipalités Agences de la santé et des services sociaux et centres de santé et de services sociaux Organismes communautaires
42	Soutenir la mise en œuvre de services de surveillance pour les jeunes handicapés de 12 à 21 ans du secondaire qui n'ont pas l'autonomie nécessaire pour être seuls en dehors des heures de classe.	Sociétale	Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine ® Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport ® Ministère de la Santé et des Services sociaux ® Office des personnes handicapées ®	Commissions scolaires Établissements scolaires Agences de la santé et des services sociaux et centres de santé et de services sociaux Organismes communautaires
43	Encourager la réalisation de projets régionaux portant sur la conciliation travail-famille-études, notamment par la conclusion d'ententes spécifiques à ce sujet avec les conférences régionales des élus.	Sociétale	Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine ® Ministère des Affaires municipales et des Régions © <i>Collaboration possible :</i> Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport ©	Conférences régionales des élus

ORIENTATION 4 – POUR DES APPROCHES EN SANTÉ ADAPTÉES AUX SPÉCIFICITÉS DES FEMMES

Objectif 4.1 – Adapter les soins de santé et les services sociaux aux besoins particuliers des femmes et de certains groupes

Objectif 4.2 – Sensibiliser les milieux de travail à la prévention des lésions professionnelles chez les femmes

ORIENTATION 5 – POUR LE RESPECT DE L’INTÉGRITÉ DES FEMMES ET LEUR SÉCURITÉ DANS TOUS LES MILIEUX DE VIE

Objectif 5.1 – Prévenir et contrer la violence conjugale et les agressions sexuelles

N°	ACTIONS	TYPE D’ACTION	RESPONSABLES ® ou COLLABORATEURS ©	PARTENAIRES
49	Continuer à mener des campagnes de sensibilisation et d’éducation sur la problématique de la violence faite aux femmes.	Spécifique	Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine ® Ministère de la Justice ® Ministère des Affaires municipales et des Régions © Ministère de l’Éducation, du Loisir et du Sport © Ministère de l’Emploi et de la Solidarité sociale © Ministère de l’Immigration et des Communautés culturelles © Ministère de la Sécurité publique © Ministère de la Santé et des Services sociaux © Secrétariat aux affaires autochtones ©	Organismes communautaires spécialisés en matière de violence faite aux femmes (victimes, agresseurs) Réseaux d’aide et de protection établis par les ministères et organismes concernés par la violence faite aux femmes Organismes communautaires concernés par les groupes de femmes vulnérables à la violence Centres de recherche en matière de violence faite aux femmes

N°	ACTIONS	TYPE D'ACTION	RESPONSABLES ® ou COLLABORATEURS ©	PARTENAIRES
51	Poursuivre la mise en œuvre du plan d'action gouvernemental 2004-2009 en matière de violence conjugale.	Sociétale	Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine ® Ministère de la Justice ® Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport © Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale © Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles © Ministère de la Sécurité publique © Ministère de la Santé et des Services sociaux © Secrétariat aux affaires autochtones ©	Organismes communautaires spécialisés en matière de violence faite aux femmes (victimes, agresseurs) Réseaux d'aide et de protection établis par les ministères et organismes concernés par la violence conjugale Organismes communautaires concernés par les groupes de femmes les plus vulnérables à la violence conjugale Office des personnes handicapées
54	Élaborer et rendre public le plan d'action gouvernemental quinquennal 2007-2012 en matière d'agression sexuelle et en assurer la mise en œuvre.	Sociétale	Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine ® Ministère de la Justice ® Ministère des Affaires municipales et des Régions © Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport © Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale © Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles © Ministère de la Sécurité publique © Ministère de la Santé et des Services sociaux © Secrétariat aux affaires autochtones ©	Organismes communautaires spécialisés en matière de violence faite aux femmes (victimes, agresseurs) Réseaux d'aide et de protection établis par les ministères et organismes concernés par les agressions sexuelles Organismes communautaires concernés par les groupes de femmes les plus vulnérables aux agressions sexuelles Office des personnes handicapées

Objectif 5.2 – Prévenir et contrer l’exploitation sexuelle et la traite des femmes

ORIENTATION 6 – VERS UNE PLUS GRANDE PARTICIPATION DES FEMMES AUX INSTANCES DÉCISIONNELLES

Objectif 6.1 – Viser la parité de représentation dans les lieux de pouvoir

Objectif 6.2 – Promouvoir l’égalité entre les femmes et les hommes dans la gouvernance locale et régionale

N°	ACTIONS	TYPE D’ACTION	RESPONSABLES ® ou COLLABORATEURS ©	PARTENAIRES
62	Favoriser des projets régionaux permettant d’atteindre l’égalité des sexes en région et d’associer les femmes et les hommes au développement de leur région, notamment par la conclusion d’ententes spécifiques à cet effet avec les conférences régionales des élus.	Spécifique Sociétale	Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine ® Ministère des Affaires municipales et des Régions ® Ministère de l’Éducation, du Loisir et du Sport© (Le MELs participe à l’atteinte de cet objectif en mettant en application les mesures 62.1 à 62.8)	Conférences régionales des élus
62.1	Poursuivre l’engagement du ministère de l’Éducation, du Loisir et du Sport pour assurer la mise en œuvre de la nouvelle politique gouvernementale en région.		Ministère de l’Éducation, du Loisir et du Sport ®	
62.2	Consolider le réseau des responsables régionaux du dossier de la condition féminine.		Ministère de l’Éducation, du Loisir et du Sport ®	
62.3	Présenter, par l’intermédiaire des directions régionales, l’offre de services de formation en rapport avec l’égalité entre les sexes.		Ministère de l’Éducation, du Loisir et du Sport ®	
62.4	Participer aux activités entreprises par le Secrétariat à la condition féminine (ex. : mise en place de l’observatoire – Veille liée à la place des femmes).		Ministère de l’Éducation, du Loisir et du Sport ®	
62.5	Mettre en œuvre, en concertation avec les partenaires régionaux, les mesures ministérielles, notamment <i>Chapeau, les filles!</i>		Ministère de l’Éducation, du Loisir et du Sport ®	
62.6	Participer aux tables de concertation locale et régionale. Par exemple : <ul style="list-style-type: none"> ○ la Table sur la violence conjugale et les agressions à caractère sexuel; ○ la Table des partenaires en condition de vie des femmes; ○ le Comité consultatif régional pour les femmes au travail; ○ la Conférence administrative régionale (section « femmes »). 		Ministère de l’Éducation, du Loisir et du Sport ®	

N°	ACTIONS	TYPE D'ACTION	RESPONSABLES ® ou COLLABORATEURS ©	PARTENAIRES
62	62.7 Mettre en œuvre, en concertation avec les partenaires locaux et régionaux, des projets visant à augmenter l'accès des femmes et leur maintien en emploi dans les domaines traditionnellement masculins.		Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport ®	
	62.8 Soutenir la concertation locale et régionale pour dégager des solutions liées à la scolarisation des jeunes mères.		Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport ®	

OBLIGATIONS À RENCONTRER

N ^o	ACTIONS	TYPE D'ACTION	RESPONSABLES ® ou COLLABORATEURS ©	PARTENAIRES
1	Favoriser des partenariats pour l'égalité.	Sociétale	Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport ®	
2	Faire connaître les prix de reconnaissance en matière de promotion de l'égalité entre les sexes et proposer ou solliciter des candidatures pour ces prix.	Sociétale	Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport ®	
3	Adopter un langage inclusif dans les communications écrites et verbales.	Transversale	Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport ®	
4	Accorder une attention particulière au décrochage scolaire des garçons : 4.1 répertorier les mesures mises en place pour les garçons; 4.2 réfléchir à la façon de diversifier les choix de formation des garçons vers des métiers et professions traditionnellement féminins.	Spécifique Spécifique	Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport ® Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport ®	
5	Rendre des comptes dans le rapport annuel de gestion.		Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport ®	
6	Rendre des comptes, tous les trois ans, à la ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine pour la commission parlementaire.		Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport ®	
7	Déterminer des indicateurs pour chaque action du plan d'action ministériel.		Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport ®	
8	Participer aux comités de suivi mis en place par le Secrétariat à la condition féminine.		Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine ® Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport ©	
9	Participer au comité d'évaluation mis en place par le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine.		Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine ® Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport ©	

® - Responsables

© - Collaborateurs

SES	Secteur de l'enseignement supérieur
SLS	Secrétariat au loisir et au sport
AFE	Aide financière aux études
SAIA	Service des affaires institutionnelles et autochtones
SFPTFC	Secteur de la formation professionnelle et technique et de la formation continue
SEPEPS	Secteur de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire et secondaire

SR	Secteur des réseaux
SICA	Secteur de l'information, des communications et de l'administration
DGR	Direction générale des régions
SAR	Secrétariat aux affaires religieuses
DR	Directions régionales
SSCA	Secteur des services à la communauté anglophone

